

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE BONDUES

BP1- 59587 BONDUES CEDEX

SERVICE JEUNESSE

N° 2025- 68

Mise en place d'un tarif spécifique

PVS de Noël 2025

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le

ID : 059-215900903-20250919-2025_68DEC-AR



Le Maire de la commune de BONDUES :

Vu la délibération n°20-2-7 en date du 25 juin 2020 qui précise que le conseil municipal a accordé délégation au Maire de fixer, librement et dans tous les cas, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

Considérant que 'Espace Jeunes n'ouvrira que 3 jours de la semaine durant les vacances de Noël 2025,

DECIDE

Article 1 De la mise en place d'un tarif spécifique pour les inscriptions à l'Espace Jeunes pour la période du 22 au 24 décembre 2025 tel qu'exposé ci-dessous

TARIFS PAR ENFANT :

FORFAIT 3 JOURS	QF ≤ 750	QF ≤ 992	QF ≤ 1718	QF ≤ 2290	QF > 2290
BONDUOIS	17,00 €	18,00 €	25,00 €	28,00 €	31,00 €
EXTERIEURS	34,00 €	37,00 €	39,00 €	42,00 €	45,00 €

En cas de non transmission du QF CAF, le tarif maximum sera appliqué.

Article 2 M. le Directeur Général des Services, M. le Trésorier Principal de MARCQ –en-BAROEUL sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont l'ampliation sera transmise à M. le Préfet de la Région Nord-Pas de Calais, Préfet du Nord.

Fait à BONDUES, le 19 septembre 2025

Le Maire,

Patrick DELEBARRE